

Contrat de location / court terme

Appartement de tourisme / CITQ # 303547

Entre

Elizabeth Paquet et Mario Bourdages

6958, chemin Royal

Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Québec, Canada G0A 3Z0

Tél. rés. : 418 828-9109 Tél. cell. : 418 572-5202

Courriel : [mariobourdages@videotron.ca](mailto:mariobourdages@videotron.ca)

(Individuellement et collectivement appelés «le locateur»)

Et

M., Mme, Mlle : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone résidence : \_\_\_\_\_

Téléphone cellulaire (Important) : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

(Individuellement et collectivement appelé « l'invité»)

**Les parties conviennent de ce qui suit** : Location d'un appartement meublé, situé au :

98, chemin de la Chalouperie

Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Québec, Canada G0A 3Z0

**L'appartement loué est décrit comme suit :**

Appartement : Sur deux niveaux, le rez-de-chaussée ainsi que le sous-sol.

Surface habitable : Environ 1700 pieds carrés (158 mètres carrés).

Durée du contrat : Ce contrat débute le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_

et se termine le \_\_\_\_\_ 20 \_\_ pour un total de \_\_\_\_\_ nuits.

L'invité peut arriver à partir de 16 heures à la date du début du contrat.

L'invité doit partir avant 11 heures à la date de fin du contrat.

La durée du présent contrat n'est pas renouvelable et prendra fin à la date précisée dans le présent document.

Le nombre maximum d'occupants est de 6 personnes (incluant les enfants).

L'invité principal déclare être âgé de **25 ans** ou plus.

Le présent contrat s'applique au nombre d'occupants suivant :

\_\_\_\_\_ adulte(s) \_\_\_\_\_ enfant(s)

Les invités s'engagent à ne pas dépasser le nombre maximum d'occupants permis dans cet appartement loué.

L'invité n'est pas autorisé à céder ou sous-louer les droits et responsabilités du présent contrat.

Ce contrat restera exclusivement entre le locateur et l'invité mentionnés dans le présent contrat.

Par conséquent, en vertu de ce contrat, le lieu loué demeurera occupé par l'invité et toute personne mentionnée dans le présent contrat.

Les services tels que l'internet sans fil, l'eau, le gaz et l'électricité sont inclus dans le montant de la location.

Le déneigement du stationnement ainsi que celui des galeries et des escaliers est inclus.

### **Obligations du locateur :**

Le locateur fournira l'appartement meublé tel que décrit dans le présent contrat.

Le locateur veillera à ce que la propriété soit en bon état d'utilisation.

Le locateur est responsable d'assurer la jouissance paisible des invités.

### **Obligations de l'invité :**

L'invité prend note qu'aucun animal de compagnie ne sera toléré.

L'invité accepte de rendre l'appartement dans le même état qu'au début du contrat.

L'invité ne tiendra aucune fête ou party et respectera le nombre de personnes permis dans ce contrat.

L'invité respectera la quiétude du voisinage et les limites du terrain.

L'invité s'engage à respecter la loi sur les nuisances et le bruit après 22h30.

L'invité est responsable du nettoyage général et de l'entretien de l'appartement loué pendant la durée du contrat.

Des frais de nettoyage de 75\$/séjour s'appliquent. Une pénalité de 250\$ vous sera imposée si vous fumez dans l'appartement.

Ce contrat sera régi par les lois de la province de Québec.

### **Dépôt de garantie :**

L'invité paiera au locateur une somme de 500\$ sous forme de dépôt de garantie pour s'assurer qu'il respecte ses obligations contractuelles.

Ce dépôt devra être versé au moment de la réservation du présent contrat.

Le dépôt de garantie sera retourné à l'invité dans les jours qui suivent la date de fin du contrat après que le locateur se soit assuré que l'invité ait respecté toutes ses obligations contractuelles.

Si l'invité a causé des dommages ou des bris à la propriété, le locateur utilisera le dépôt de garantie pour couvrir le coût des réparations ou de remplacement. Tout montant restant du dépôt sera retourné à l'invité.

**Politique d'annulation :**

En cas d'annulation à 7 jours ou plus de la date du début de ce contrat,  
100% du montant versé sera remboursé.

En cas d'annulation à l'intérieur de 7 jours de la date du début de ce contrat,  
75 % du montant versé pour la location sera remboursé + 500\$(garantie) + 75\$(ménage).

Le locateur ne peut garantir la réservation sans le paiement total.

Nous vous suggérons de souscrire à une assurance annulation.

**Ce contrat comporte les frais suivants :**

Nombre de nuits \_\_\_\_ X \* \_\_\_\_\_\* par nuit pour un total de : \_\_\_\_\_

Les frais de nettoyage sont de : 75,00\$

Taxe fédérale (TPS) de 5 % \_\_\_\_\_

Taxe provinciale (TVQ) 9,975% \_\_\_\_\_

Dépôt de garantie : 500,00\$

Le montant total du présent contrat est de : \_\_\_\_\_

\*La taxe d'hébergement de 3,5 % est incluse dans ce montant\*

Ce contrat est signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 20\_\_

Le locateur \_\_\_\_\_

L'invité \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées

Signature

*Bienvenue chez nous ! Elizabeth et Mario*